

Centre
Ressources
Polyhandicap
BFC

Guide d'aide à la création d'une Unité d'Enseignement pour Élèves Polyhandicapés externalisée



**Centre Ressources Polyhandicap
Bourgogne-Franche-Comté**

03 80 41 96 88

cr.polyhandicap@pepcbfc.org

TABLE DES MATIÈRES

1	Cadre réglementaire	5
2	Une UEEP externalisée, pour quels enfants ?	7
3	Pourquoi une unité d'enseignement externalisée ?	9
4	Planification du projet	10
★	Financement du projet	11
★	Partenariats	11
5	Infrastructures et aménagements	12
★	Aménagements de la salle de classe et de l'environnement	14
★	Aides techniques	15
6	UEEP et projet pédagogique	16
★	Quels objectifs pédagogiques ?	16
★	Un projet personnalisé de scolarisation	19
★	Organisation	22
7	Le périscolaire (cantine, garderie)	26
8	La coopération entre les acteurs	27
★	L'enseignant spécialisé	27
★	Les professionnels du médico-social	28
★	Place des soins, des temps de rééducation	29
★	Place des parents	29
9	La formation	31
★	Une formation initiale dans tout le groupe scolaire	31
★	La supervision	31
10	Le pilotage	32



La création d'une unité d'enseignement externalisée pour enfants polyhandicapés nécessite une planification et une organisation minutieuses pour assurer le bien-être et la sécurité des élèves et des professionnels concernés.

Ce guide propose une réflexion avec quelques étapes clés, des recommandations et retours d'expérience qui vous aideront dans la mise en place de cet accompagnement innovant.

Dans le cadre des groupes de travail proposés par le Centre Ressources Polyhandicap Bourgogne-Franche-Comté autour du thème de l'inclusion des personnes en situation de polyhandicap, les différents participants ont souhaité élaborer un guide d'aide à la création d'une UEEP externalisée (unités d'enseignement pour les élèves polyhandicapés).

Ce guide pratique accompagne à la création d'une UEEP externalisée en s'appuyant sur les différents textes de lois et recommandations de bonnes pratiques HAS, ainsi que sur les retours d'expériences des équipes ayant déjà créé une UEEP externalisée sur le territoire. Ce guide veut également mettre en lumière les leviers et les freins rencontrés par les différents acteurs. Il participera à élargir l'offre actuelle de scolarisation des enfants polyhandicapés dans une société inclusive.

Co-construit avec les participants au groupe de travail, ce guide est le reflet de nos réalités de terrains, de nos échanges et de nos connaissances actuelles. Nous avons également souhaité y mentionner différents exemples afin de rendre nos propositions concrètes et que chaque équipe puisse construire son projet d'UEEP externalisée en fonction de la réalité de son territoire et de ses besoins. Ce guide est donc voué à évoluer et ne se veut nullement exhaustif.

Participant(e)s au projet : Mme Adami (CRP BFC), Mme Bonotte (ARS), Mme Collin (DIADEVA PEPCBFC), Mr Elot (Adapei 58), Mr Foviaux (CRP BFC), Mme Gasq (Adapei 70), Mme Girardet (APF Fh 39), Mme Guillauma, Mme Lopvet, Mme Marchand (CRP BFC), Mr Mosimann (Fondation Pluriel 25), Mme Patarin (Éducation nationale 21), Mme Pierre (ARS), Mr Saliceti (Ehco), Mr Sarre (ESPACES 71), Mme Widemann (CREA 90)

Remerciements : Nous remercions tous les participants ayant contribué à l'élaboration de ce guide qui vient compléter le cahier des charges des UEEP, et plus particulièrement Mme Fesquet et l'équipe de l'UEEP d'Héricourt, le centre Scopoly pour ses ressources et nos échanges, ainsi que l'Éducation nationale.

1

Cadre réglementaire



Le « polyhandicap » est défini par le décret n° 2017-982 relatif à la nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux, en ces termes : il concerne « les

personnes présentant un dysfonctionnement cérébral précoce ou survenu au cours du développement, ayant pour conséquence de graves perturbations à expressions multiples et évolutives de l'efficacité motrice, perceptive, cognitive et de la construction des relations avec l'environnement physique et humain, et une situation évolutive d'extrême vulnérabilité physique, psychique et sociale au cours de laquelle certaines de ces personnes peuvent présenter, de manière transitoire ou durable, des signes de la série autistique ».



Toutefois et comme le précise l'expertise collective de l'Inserm de 2024 : « il est néanmoins essentiel d'insister sur le fait que cette définition est liée à l'état de nos connaissances et aux limites de nos moyens actuels d'évaluation des capacités des personnes. L'évolution des définitions du polyhandicap dans l'histoire nous impose une certaine prudence quant à notre définition actuelle. L'évaluation du QI de personnes non verbales avec une très faible motricité reste par exemple un sujet de discussion et représente un enjeu éthique considérable quant à la reconnaissance des capacités de ces personnes »

Les enfants en situation de polyhandicap présentent une restriction importante de l'autonomie et des limitations fonctionnelles majeures. Toutefois, malgré un développement cognitif difficilement évaluable, notamment en lien avec leurs difficultés de communication fréquentes, ces enfants présentent des capacités d'apprentissage tout au long de leur vie qu'il est essentiel de soutenir, en particulier à travers leur scolarisation. Leurs capacités doivent être évaluées, sollicitées et stimulées de façon quotidienne. La présomption de compétences et le principe d'éducabilité pour tous sont le postulat permettant de construire et d'adapter un projet individualisé pour chaque enfant et avec sa famille.

La mise en place de propositions d'accompagnements et d'approches pédagogiques adaptées, (dont la scolarisation) favoriseront les apprentissages des enfants et faciliteront leur inclusion sociale.

Différents textes et circulaires réglementaires cadrent ce droit à la scolarisation et ses modalités :

- ▶ Loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées :
 - proclame le droit à la scolarisation de tous les enfants, sans distinction, et dans l'établissement scolaire le plus proche de leur domicile ;
 - crée le projet personnalisé de scolarisation (PPS), les équipes de suivi de la scolarisation (ESS) et les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH).
- ▶ Instruction no DGCS/3B/2016/207 du 23 juin 2016 relative au cahier des charges des unités d'enseignement externalisées des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESMS)
- ▶ Stratégie quinquennale de l'évolution de l'offre : volet polyhandicap de 2018 - Mesure 3.2. Faciliter la scolarisation et les apprentissages tout au long de la vie.
- ▶ Recommandation de bonnes pratiques de l'HAS de 2020 : L'accompagnement de la personne polyhandicapée dans sa spécificité : évoque l'accès à la scolarisation.
- ▶ Le CIH (Comité Interministériel du Handicap) du 5 juillet 2021 fixe une ambition de création « d'une unité d'enseignement externalisée à minima par académie en 2023 ».
- ▶ La CNH (Conférence Nationale du Handicap) du 26 avril 2023 engage l'acte II de l'école inclusive et l'ambition de « l'École pour tous ».

2

Une UEEP externalisée, pour quels enfants ?

Par définition, une Unité d'Enseignement regroupe les dispositifs de scolarisation internes au sein de l'établissement (médico-social ou sanitaire) et les dispositifs de scolarisation externalisés, implantés dans un ou plusieurs établissements scolaires.

Actuellement, les établissements accueillant des enfants polyhandicapés disposent d'Unités d'Enseignement internes.

En interne ou externalisées, ces UE bénéficient d'un enseignant mis à disposition par l'Éducation nationale sous l'autorité de l'inspecteur ASH et l'autorité fonctionnelle du directeur de l'ESMS. Leur temps de présence pédagogique peut varier d'une structure à l'autre.

Dans le cadre de l'évolution réglementaire et de l'orientation actuelle vers une société plus inclusive, se créent des unités externalisées. « L'unité d'enseignement concerne tous les enfants polyhandicapés relevant de l'obligation de l'instruction et de formation (article L. 112-1 du Code de l'éducation). Le principe est celui d'une scolarisation au plus tôt et la plus prolongée possible » - *Cahier des charges UEE* (2016)

De manière générale, les UEEP accueillent des enfants polyhandicapés mais certaines UE proposent l'accueil d'enfants en situation de polyhandicap et plurihandicap avec des profils variés.

Les UEEP externalisées (primaire) s'adressent à des enfants âgés de 6 à 11 ans.

Dérogation d'âge :

Au-delà de cet âge, des dérogations sont possibles en fonction des profils des enfants et de leurs besoins spécifiques.

Dans un contexte dérogatoire, l'équipe médico-sociale et pédagogique évalue l'intérêt du maintien de l'élève au regard de ses capacités d'apprentissages, mais aussi de sa maturité ou de son développement physique et psychique (par exemple la puberté, la corpulence...liées à l'adolescence). La sortie de l'UEEP sera anticipée notamment pour assurer la suite du projet pédagogique (relais) s'il n'existe pas d'UEEP collège. Un retour à temps plein au sein de l'ESMS (établissements et services médico-sociaux) peut être complexe pour les jeunes et les familles s'il n'a pu être suffisamment anticipé et pensé.

Certaines UEEP au niveau collège voient également le jour, qu'elles soient spécifiques polyhandicap ou plurihandicap ou non. Au-delà de cet âge, des dérogations sont possibles en fonction des profils des enfants et de leurs besoins spécifiques. Elles seront discutées avec l'Éducation nationale.



Dès lors, à quels enfants propose-t-on une UE externalisée plutôt qu'une UE au sein de l'établissement ?

Dans le cadre du droit à la scolarisation, le groupe de travail recommande la possibilité de proposer à **tous les enfants** en situation de polyhandicap d'être inscrits dans une UEEP externalisée lorsque celle-ci existe sur le territoire et que les parents sont d'accord avec cette proposition.



Certains freins et limites à cette inclusion scolaire en milieu ordinaire sont toutefois à considérer :

- Des problématiques médicales complexes qui ne pourraient être gérées dans une enceinte scolaire et / ou une situation de vulnérabilité particulière (ex d'un enfant sous oxygène demandant une surveillance accrue) constituent une limite à cette proposition d'inscription en unité d'enseignement externalisée.
- L'éloignement géographique entre le domicile de l'enfant et l'école doit être pris en compte du fait de la fatigabilité de l'enfant.



Qu'il s'agisse de scolarisation au sein de l'établissement ou au sein d'une école, les professionnels du corps enseignant et du secteur médico-social doivent accorder une attention particulière aux besoins et au rythme de l'enfant.



Les enfants polyhandicapés ont des besoins éducatifs spécifiques et multiples. Il est nécessaire de leur proposer des modalités pédagogiques adaptées afin de faciliter leurs apprentissages et optimiser leur inclusion.



Ce projet de scolarisation en UE externalisée est avant tout un projet construit avec l'enfant et sa famille.

3

Pourquoi une unité d'enseignement externalisée ?

Outre le fait de répondre à une obligation réglementaire, la scolarisation a pour objectif de favoriser les apprentissages et de développer les compétences des jeunes en lien étroit avec le projet personnalisé établi avec l'établissement médico-social de référence et la famille.

L'enjeu de la création d'unité d'enseignement externalisée est d'ouvrir des modes d'accompagnements innovants vers des dispositifs de droit commun, favorisant ainsi le développement d'une société plus inclusive, et d'accompagner l'enfant dans le développement de nouvelles compétences (complémentaires à tout le travail déjà mené au sein de l'ESMS).

Alors qu'à la création des premières UE externalisées, beaucoup imaginaient que ce temps d'inclusion scolaire aurait avant tout une visée plutôt sociale, les expériences montrent que non seulement les enfants bénéficient effectivement de nouvelles interactions sociales, mais qu'ils développent également une réelle posture d'élève et font de nouveaux apprentissages.

Ils progressent également sur le plan de leurs capacités d'attention.

La scolarisation en unité externalisée renforce les temps d'interaction et d'apprentissages en groupe, participant ainsi à l'émergence de nouvelles compétences. L'inclusion est ici vraiment envisagée sous l'angle du "vivre ensemble".

En dehors des temps en classe (où tout est aménagé et adapté), les enfants retrouvent les autres élèves de l'école lors des temps de récréations, d'activités partagées (musique, danse..), de cantine (lorsque cela est possible) ou lors des moments festifs (fêtes de Noël, de fin d'année, etc.).

Cette alternance de temps de classe, de jeux libres, de récréations et de temps de repos concourent également à la structuration du temps pour les enfants.

Par ailleurs, l'appui des plateaux techniques et des accompagnements proposés par l'ESMS permet de pouvoir offrir à l'enfant des soins et un accompagnement répondant à ses besoins.

4

Planification du projet

Une fois la volonté de créer une unité d'enseignement externalisée et les objectifs identifiés, différentes étapes sont à prévoir :

- 1 Identifier, en lien avec l'Éducation nationale et l'ARS, une école susceptible d'accueillir l'UEEP externalisée ;
- 2 Travailler en collaboration avec l'équipe enseignante pour penser l'arrivée d'une équipe médico-sociale au sein de l'école (Quelle place auront ils ? Quelles missions ? Quels temps d'inclusion avec d'autres élèves ?...) ;
- 3 Définir avec les professionnels de l'école et la mairie les travaux et investissements nécessaires ;
- 4 Présenter le projet en conseil d'école afin que tous (enseignants et parents élus) puissent comprendre la philosophie du projet et y adhérer ;
- 5 Établir un rétroplanning, notamment afin de planifier les travaux et achats de matériels ;
- 6 Mobiliser le personnel médico-social sur la base du volontariat. Il ne s'agit pas d'imaginer pouvoir transposer le fonctionnement de l'établissement au sein de l'école, mais bien d'envisager une nouvelle manière de travailler. Travailler en collaboration étroite avec l'enseignant implique également des postures différentes de celles dans lesquelles se trouvent habituellement les professionnels ;
- 7 Envisager la question du périscolaire et de la cantine. Est-ce possible ? Selon quelles modalités ? Avec quels professionnels ? ;
- 8 Prévoir les modalités d'arrivée et de départ de l'école selon l'emploi du temps des enfants (taxi, familles, arrivée échelonnée, retour à l'ESMS ?).

Financement du projet



En amont du projet, il est nécessaire de prévoir un budget prévisionnel.

- ★ Sur le plan des ressources humaines, l'enseignant est mis à disposition par l'Éducation nationale ;
- ★ Il faut veiller à ce que cet enseignant supplémentaire vienne en complément et ajustement du temps de scolarisation en interne, afin de ne pas priver de scolarisation les enfants restant à la journée au sein de l'ESMS ;
- ★ Les professionnels du médico-social restent attachés à l'établissement de référence (éducateur, AMP, AES, ergothérapeute, kinésithérapeute, orthophoniste, psychomotricien...) ;
- ★ L'ESMS gère les charges de transport, de matériel éducatif, de cantine ;
- ★ Le plan de formation initiale puis continue et la supervision éventuelle sont à budgétiser par l'ESMS ;
- ★ La mairie gère les aménagements et travaux nécessaires à l'accès dans l'école, mais aussi les aménagements des différents espaces scolaires et périscolaires ;
- ★ Des investissements sont à penser autour du matériel nécessaire (tables spécifiques, lit douche, rail de transport au plafond ou lève malade, véhicule..).

Partenariats



Il est primordial de convenir des modalités de collaboration en amont de l'installation d'une UEEP au sein d'une école.

Ainsi, il est important de prévoir des instances de coordination entre les directions de l'ESMS et de l'école :

- ★ La mise en place de conventions pluriannuelles permet de définir ces collaborations ;
- ★ Une évaluation puis une concertation conjointe et régulière avec l'Éducation nationale et l'ARS est souhaitable afin d'identifier les leviers et les difficultés rencontrées par les équipes de terrains, les élèves et leurs familles ;
- ★ La mairie et la communauté de commune ou métropole, si ces dernières gèrent l'accueil périscolaire, doivent également être associées au projet ;
- ★ Des temps annuels de concertations doivent être prévus afin de réajuster les éventuels besoins en lien avec la spécificité de l'accueil d'enfants polyhandicapés (ex : réflexion autour des repas mixés pour la cantine, travaux pour faciliter l'accès des véhicules adaptés dans l'enceinte de l'école, rampes d'accès...) ;
- ★ Les parents d'élèves peuvent également être associés aux projets de l'école, être délégués de parents d'élèves.

5

Infrastructures et aménagements



Une fois l'école identifiée et retenue, des travaux d'aménagement seront très certainement à réaliser. L'objectif est de rendre les lieux accessibles et adaptés aux besoins spécifiques des enfants polyhandicapés, qu'il s'agisse de la salle de classe ou de tous les lieux de l'école que partagent les enfants.

AMÉNAGEMENTS PRÉCONISÉS



Espace classe de **plain pied ou accessible**, de même que les autres lieux de vie de l'école où peuvent se rendre les enfants (cour de récréation, salle multiactivité...);



Salle de classe suffisamment grande (espace dédié aux apprentissages, coin calme de repos...);



Une à deux autres salles (salle de change et de bain, salle de rééducation et/ou de repos) équipées pour répondre aux besoins primaires, médicaux et de rééducation des enfants;



Bâti avec un **accès facilité pour les véhicules adaptés** aux abords de l'école;



Toilettes adaptées avec plan de change;



Portes automatiques



Rampes pour les déplacements au sein de l'école afin de favoriser la participation à des activités avec les autres enfants de l'école;



Espaces de circulation dans le couloir à prévoir, de même que l'accès à la salle de restauration collective

Aménagements de la salle de classe et de l'environnement

L'aménagement de l'espace doit être pensé afin que la circulation y soit possible en fauteuil.

Une rampe d'accès à la salle de classe est à prévoir si nécessaire. De même, il faudra veiller à la circulation des fauteuils au sein de la classe.

L'organisation spatiale de la classe permet par sa disposition, de favoriser les interactions entre les élèves et le lien avec l'enseignant(e).

En plus des installations spécifiques (siège moulé, verticalisateur), les enfants polyhandicapés ont un mobilier de bureau adapté. L'achat de tables ergonomiques est préconisé.



Un espace repos / espace sensoriel est à prévoir dans l'investissement (matelas, matériel multisensoriel..). Il pourra être installé dans la salle de classe si l'espace le permet.

Cet espace peut être délimité (paravent par exemple) afin que l'enfant puisse bien identifier les différents lieux d'activités de la classe et ce qui s'y déroule.

L'espace repos / espace sensoriel peut être utilisé en cas de besoin de régulation émotionnelle si nécessaire.



Le matériel habituel de classe (tableau, matériel de rangements..) est à prévoir.

La salle de change doit être équipée afin de pouvoir changer de façon adaptée et confortable les enfants et de pouvoir si besoin les doucher.

Équipements préconisés

- plan de change à hauteur variable ;
- lève personne ;
- chaises WC adaptées pour les enfants pouvant passer aux toilettes ;
- armoire de rangement ;
- point d'eau ;
- poubelle...

Enfin, les espaces communs à l'école doivent être accessibles afin que les enfants polyhandicapés bénéficient également de ces lieux sur des temps dédiés ou des temps inclusifs selon le projet pédagogique (salle multi-activités, de motricité, bibliothèque...).

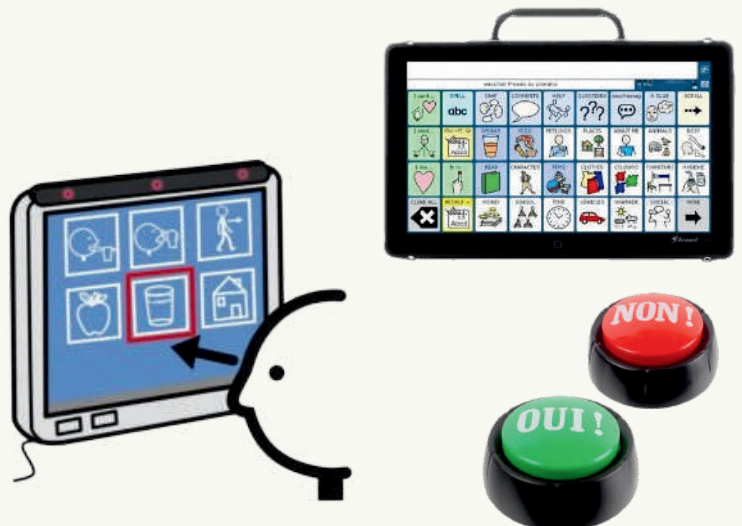
Aides techniques

Les déficiences cognitives des enfants polyhandicapés entraînent une altération des capacités de communication.

Conformément aux recommandations de bonnes pratiques, l'utilisation de moyens de communication alternative et améliorée est une priorité. En fonction de ses compétences et de son projet, les outils de communication peuvent varier d'un enfant à l'autre. L'utilisation d'une CAA multimodale sera privilégiée (pouvoir utiliser et associer sons, signes, objets, photos, images, pictogrammes...).

Il faut s'appuyer sur les stratégies de communication et d'interaction développées par les professionnels et les familles, et prévoir le matériel permettant l'accès aux modalités de communications de chaque enfant.

En fonction des besoins, d'autres équipements peuvent également être utilisés : matériel basse vision ou d'adaptation visuelle, des supports, pupitres de lecture, commandes oculaires, tablettes tactiles, buzzers, matériels sonores, ...



6

UEEP et projet pédagogique

Le projet pédagogique de l'unité d'enseignement pour les élèves polyhandicapés est élaboré par l'enseignant, en lien avec l'équipe de professionnels de l'ESMS. Des temps d'échanges sont à organiser entre les différents partenaires tout au long de l'écriture du projet.

Le projet pédagogique :

- décrit les objectifs, outils et supports pédagogiques permettant à chaque élève de développer des apprentissages en fonction de son niveau et de ses besoins ;
- mentionne les différents temps inclusifs qui sont proposés aux enfants au sein de l'école ;
- constitue un volet du projet d'établissement médico-social dans lequel sont précisées les missions de chaque catégorie de professionnels, ainsi que la nature de leur intervention sur les temps scolaires, non scolaires, ou à domicile, auprès des enfants et de leurs familles.

BONNES PRATIQUES ►

Le projet pédagogique de l'UE doit être élaboré en lien avec le projet d'école, et ce afin que les enfants polyhandicapés fassent partie intégrante de tous les projets communs et axes retenus par le conseil d'école.

Quels objectifs pédagogiques ?

Les profils des enfants accueillis en UEEP étant très variés, le temps de classe permet d'offrir des situations d'apprentissages adaptées, ainsi que des opportunités d'interactions avec l'environnement.

Le projet pédagogique individualisé doit être adapté aux potentialités, besoins et points d'appui de chaque élève. Il est également très important de développer un projet pédagogique pour la classe.



Les objectifs définis doivent être réalistes et atteignables en fonction des capacités de l'enfant. Ces objectifs pourront concerner la communication, la sensorialité, la motricité, les compétences sociales, les activités de la vie quotidienne, les savoirs fondamentaux.

Une importance particulière doit également être accordée à la régularité du cadre proposé à l'enfant (lieux, temps de classes, rituels d'accueil avec la date, l'appel..), qui participe à la structuration de son repérage spatio-temporel notamment.

Les séquences et les apprentissages proposés dans le cadre de la classe respecteront les objectifs pédagogiques individuels définis pour les enfants polyhandicapés.

Une routine quotidienne claire, des transitions bien définies et signalées créent un cadre prévisible et sécurisant pour l'enfant. Ce cadre d'activités répétées et ritualisées (comme dans les classes maternelles ou primaires ordinaires : rituels d'accueil, moments préétablis pour les différentes séquences pédagogiques, temps d'EPS, éducation musicale et artistique..) favorisent le développement de compétences techniques et sociales chez les enfants polyhandicapés.



Les contenus pédagogiques seront adaptés au niveau de l'enfant, mais également à son âge et à ses centres d'intérêts (ex : éviter un album de petits de 4 ans autour de la numération pour un jeune de 11 ans).



BONNES PRATIQUES ►

Pour atteindre ces objectifs, l'équipe pédagogique et les professionnels de l'UE doivent :

- Adapter les méthodes d'enseignement en utilisant des supports visuels, des objets concrets, des approches multisensorielles (exemple : des contes sensoriels, objets sensoriels, jeux de lumière, sons, textures) ;
- Utiliser des moyens de communication adaptés de manière multimodale pour communiquer (utilisation du langage oral, des signes, d'outils de CAA comme les pictogrammes, les tableaux de communication, les gestes, les contacteurs-enregistreurs ou boutons parlant, l'utilisation des tablettes numériques ou à commande oculaire) ;
- Encourager l'enfant à participer activement aux activités proposées, en adaptant les tâches selon ses capacités, et en utilisant des renforcements positifs pour motiver l'enfant ;
- Suivre et évaluer régulièrement les progrès de l'enfant par rapport aux objectifs établis. Ajuster le plan d'enseignement en fonction des progrès observés et des nouvelles évaluations ;
- Echanger régulièrement avec les parents et les professionnels de l'ESMS afin qu'ils s'approprient ces objectifs pour éventuellement proposer des médiations ou activités allant dans le même sens, afin de généraliser l'apprentissage en dehors du temps de classe ;
- Encourager les interactions sociales avec les pairs par des activités de groupe adaptées ;
- Promouvoir l'inclusion en sensibilisant les autres élèves de l'école aux besoins des enfants polyhandicapés et en participant à des activités communes ;
- Envisager la participation aux sorties et voyages scolaires proposés.

Il faut rappeler, comme le souligne la recommandation de l'HAS, que : « l'absence de réaction de la personne polyhandicapée à des stimulations (sensorielles, cognitives, etc.) ne signifie pas forcément qu'elle ne les perçoit pas et n'en tire pas profit ».

De plus, il est aujourd'hui établi que les apprentissages en groupe encouragent les personnes polyhandicapées à interagir entre elles, favorisent la prise d'initiative et soutiennent leur motivation. La dynamique de groupe et l'observation des camarades, qui favorisent l'imitation, conduisent les enfants polyhandicapés vers une posture d'élève lorsqu'ils sont dans un groupe classe.

BONNES PRATIQUES ►

- Prévoir des temps de classe collectifs et sur une durée suffisamment conséquente pour faciliter les apprentissages (un accueil sur une demi-journée complète à minima est à privilégier et ce plusieurs fois par semaine afin de créer une ritualisation et des repères stables pour l'enfant).
- Adapter l'emploi du temps de façon spécifique pour les besoins très particuliers de l'enfant.
- Proposer des temps individuels dans le cadre de l'accompagnement médico-social (temps de rééducation ou éducatifs par exemple).

Un projet personnalisé de scolarisation

Comme le mentionne le cahier des charges des UEEP : « Le parcours de scolarisation de l'élève handicapé fait nécessairement l'objet d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS). Il constitue un volet du plan personnalisé de compensation et sa mise en œuvre est un volet du projet individualisé d'accompagnement (PIA). Le PPS est élaboré par l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation de la MDPH à partir des observations relatives aux situations de handicap et aux compétences de l'enfant ou de l'adolescent ; il répond aux besoins éducatifs particuliers de l'élève ; il comprend les objectifs pédagogiques définis par référence au socle commun de connaissances, de compétences et de culture et au contenu ou référentiel de la formation suivie, au vu des besoins de l'élève (code de l'éducation, article D351-5). »

En adoptant des stratégies adaptées et en favorisant une collaboration étroite entre tous les acteurs impliqués, il est possible de créer un environnement d'apprentissage inclusif et enrichissant pour chaque enfant.

L'unité d'enseignement favorise et contribue donc à la mise en œuvre d'actions pédagogiques différenciées, individualisées et adaptées.

Évaluation

Une évaluation initiale doit être faite afin de préciser les différentes compétences des enfants et de mieux définir les objectifs pédagogiques individuels :

- l'enseignant et l'équipe médico-sociale pourront utiliser des outils d'évaluation multidisciplinaires et validés pour identifier les capacités et les besoins de chaque enfant ;
- certaines évaluations recommandées telles que l'ECP, le CHESSEP, l'échelle de Sarah Rogers, le bilan neurovisuel, ou encore le profil sensoriel (liste non exhaustive) peuvent être utilisées afin d'obtenir des données plus objectives, bien qu'essentiellement basées sur l'observation et son interprétation ;
- cette évaluation s'appuie également sur l'expertise des parents qui transmettent les compétences repérées chez leurs enfants.



L'évaluation initiale est primordiale car elle permet ensuite d'observer de façon plus objective les progrès de l'enfant.

Toutefois, comme toute évaluation, elle est faite à un instant T (et dépend donc de la disponibilité de l'enfant à cet instant-là). Elle ne doit donc en aucun cas restreindre les propositions d'apprentissage qui sont faites à l'enfant.

Plusieurs retours d'expériences ont effectivement montré que certains enfants, qui ne semblaient a priori pas en capacité de développer des compétences spécifiques (exemple : identification des mois et des saisons), ont pourtant acquis ou renforcé ces compétences grâce à des apprentissages qui leur avaient été proposés.

BONNES PRATIQUES ►

- Les compétences initiales de l'enfant et ses limitations ne doivent pas être un frein aux nouveaux apprentissages et à l'élaboration de séquences pédagogiques ambitieuses.
- Le projet scolaire défini à la suite de l'évaluation initiale doit être construit en lien avec le PIA de l'enfant, afin qu'il n'y ait qu'un seul document socle et de référence commun à tous et récapitulant les différents objectifs et besoins de l'enfant.
- Le projet individualisé permet d'adapter le type et le rythme d'enseignement en fonction des capacités de chaque enfant.
- La disponibilité de l'enfant étant un préalable à l'apprentissage, il faut créer un environnement scolaire sécurisant et bienveillant (ex : veiller à ce que l'enfant soit bien installé dans des conditions propices au développement de compétences, qu'il ne soit pas douloureux, que le personnel soit en nombre pour répondre aux besoins spécifiques mais aussi adapter les propositions selon sa fatigabilité).
- Ses motivations, ses appétences doivent être identifiées en lien avec la famille et les professionnels connaissant l'enfant, pour favoriser les sollicitations pédagogiques et rendre l'enfant acteur de ses temps d'apprentissages (au regard de ses moyens et compétences).
- Pour la plupart des enfants, les séquences pédagogiques doivent être courtes et fréquentes pour maintenir l'attention et alterner avec des temps plus calmes de repos, de jeux libres, en fonction des besoins de chacun.
- L'enseignant et l'équipe de rééducateurs et d'éducateurs de l'ESMS sont en lien étroit tout au long de la scolarisation afin d'adapter les supports, les stimulations au regard des progrès de l'enfant.

Organisation

Depuis l'automne 2024, il est prévu que les enfants scolarisés en UEEP qui sont rattachés à un ESMS bénéficient d'un numéro INE qui leur ouvre l'accès au livret scolaire unique, qui suit chaque élève tout au long de sa scolarité, au livret de parcours inclusif, qui détaille les aménagements et aux plans personnalisés.

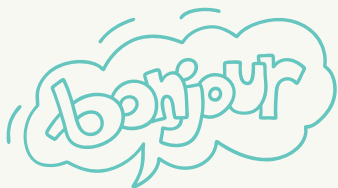
Ils sont donc désormais automatiquement inscrits dans la base élève de l'établissement d'accueil. Le déploiement de la mesure est progressif au sein des académies.



Exemple de journée type en Classe Externalisée pour Enfants Polyhandicapés (en école élémentaire)

8h30 - 9h00

Accueil individualisé



9h00 - 9h30

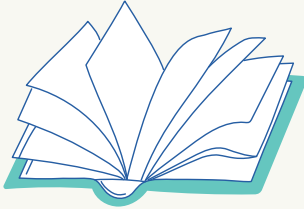
*Temps de transition
et rituels du matin*

Accueil à prévoir en fonction du transport des enfants, et de l'éloignement de leur lieu de vie. Une arrivée en décalé avec les autres enfants du groupe scolaire peut être préférable pour des questions d'accessibilité et de sécurité (lorsque le véhicule adapté doit entrer dans la cour d'école pour y déposer les enfants par exemple)

- Arrivée des enfants, accueil par l'équipe (enseignant, éducateurs, soignants...).
- Installation des enfants en fonction de leurs besoins (fauteuils, verticalisateurs, coussins posturaux).
- Chanson de bienvenue, présentation des repères temporels et visuels de la journée (emploi du temps en pictogrammes, objets référents).
- Appel (présence / absence)
- Expression de l'émotion du moment avec des supports adaptés (pictogrammes, tablettes de communication, gestes, mimiques).

9h30 - 10h30

Temps d'apprentissage



Approche personnalisée en fonction des capacités de chaque enfant :

- Lecture d'histoires : supports sensoriels, livres sonores, mise en scène avec objets associés.
- Communication et langage : stimulation via des images, objets, tablettes, signes, vocalisations.
- Exploration sensorielle : manipulation d'objets de différentes textures, activités lumineuses et sonores, jeux d'eau.
- Éveil aux nombres, mathématiques : tri de formes et couleurs, jeux avec des objets à empiler, à trier, à classer.
- Mobilisation de l'attention et des compétences auditives / visuelles : écoute de comptines, suivi du regard sur des objets en mouvement, reconnaissance des lettres, des chiffres.
- Stimulation de la motricité fine : toucher, attraper, utiliser des outils adaptés (crayons ergonomiques, supports inclinés).
- Développement des repères temporels et spatiaux : activités répétitives et ritualisées qui seront représentées sur des outils imagés (emploi du temps, séquentiel...).

10h30 - 11h00

Pause et récréation

- Collation et hydratation adaptée (textures, modes d'alimentation spécifiques).
- Change et soins médicaux.
- Récréation avec les autres enfants de l'école

11h00 - 11h45

Activité éducative et sensorielle

- Atelier créatif
- Expression corporelle
- Découverte du monde (sciences, géographie..)

11h45- 12h

Bilan de la demi-journée

- Préparation au départ des élèves scolarisés à la demi-journée

12h00 - 13h30

Repas et repos



Si les enfants restent déjeuner, les repas pourront être pris dans la cantine ou dans un lieu adapté (besoin de calme).

La transformation des repas (moulinés, mixés) devra être pensée en amont et conforme aux normes HACCP.

- Repas avec aides techniques (couverts spécifiques, gobelets à découpe nasale, verres à paille, textures modifiées).
- Temps de repos en fonction des besoins (lit médicalisé, transat, espace calme) ou récréation

13h30 - 14h30

Pédagogie et apprentissages individualisés

- Au sein de certaines UEEP, les actes de rééducation peuvent avoir lieu dans une salle annexe l'après midi pour certains enfants, dans d'autres cas les enfants retournent dans l'ESMS l'après-midi.

14h30 - 15h15

Sport et activité physique

- Stimulation de la motricité globale (parcours moteur, verticalisation, portique).
- Jeux de ballon adaptés pour améliorer coordination et repérage dans l'espace.
- Sports individuels ou collectifs en fauteuil (boccia, handball,...)
- Relaxation par le toucher et la musique.

15h15 - 15h45

Goûter, soins, récréation

- Prise du goûter et hydratation si besoin
- Change et soins médicaux si nécessaires
- Moment de détente, récréation pour favoriser la transition vers la fin de journée.

15h45 - 16h00

Préparation au départ

- Récapitulatif de la journée en images ou en objets.
- Rituel d'au revoir (chanson, geste personnalisé).
- Transmission des informations aux familles.

La journée se décline dans différents lieux de l'école (ou de l'établissement) :

- dans la classe
- dans la cour de récréation
- dans les espaces communs (lieu de restauration scolaire, lieux d'activités, salle de motricité...)
- dans d'autres classes

Taux d'encadrement :

Le nombre d'encadrant peut varier en fonction des besoins des enfants, des projets éducatifs et de l'organisation convenue entre l'UEEP et l'ESMS.

Il est toutefois important de considérer un taux élevé d'encadrement afin que l'enseignant puisse faire classe et que les enfants puissent être soutenus dans leurs apprentissages ainsi que lors des moments de déplacements, de change...

Ce taux peut aller jusqu'à du 1 pour 1. Si c'est le cas, il faut être vigilant aux rôles et missions de chacun et veiller à ce que l'environnement quotidien soit bien celui d'une classe d'enfants.

BONNES PRATIQUES ►

Les points essentiels de cette organisation, à adapter au fonctionnement de l'ESMS et de l'école, sont :

- Approche individualisée pour respecter le rythme et les potentialités de chaque enfant tout étant bien dans l'objectif d'un travail en groupe classe.
- Inclusion scolaire et éducative dans la classe et au sein de l'école avec des apprentissages adaptés aux compétences de chaque enfant.
- Valorisation des réussites pour encourager les progrès et l'estime de soi et transmission aux familles de ce qui est fait en classe.
- Équilibre entre stimulation et repos, essentiel pour éviter la fatigue excessive.
- Pluridisciplinarité avec l'intervention de plusieurs professionnels : enseignant, éducateurs, soignants, ergothérapeutes, kinés, psychomotriciens, orthophonistes...

7

Le périscolaire (cantine, garderie)

Un des freins souvent évoqué par les familles, qui sont très en demande de scolarisation pour leurs enfants, reste les questions du temps périscolaire et des vacances.

Ces temps d'accompagnement de l'enfant autour du temps scolaire ne doivent pas être négligés afin de définir si oui ou non un accueil est possible en périscolaire.

Dans ce cas, quels sont les moyens humains et matériels nécessaires ? Y a t il détachement des professionnels de l'ESMS ? Recrutement de professionnels et sensibilisation par l'ESMS aux besoins de l'enfant ? (retour d'expérience d'une UEEP où c'est la monitrice éducatrice détachée de la classe qui accompagne les enfants sur le temps de midi, 2 midis par semaine. les autres jours, les enfants retournent dans l'ESMS pour déjeuner)



Les retours d'expérience montrent qu'actuellement l'accueil sur ces temps reste très dépendant du fonctionnement de la communauté de commune.

Ainsi, pour certaines communes, il est tout à fait possible de faire livrer des repas mixés pour la cantine, alors que pour d'autres c'est impossible, empêchant de fait tout projet d'inclusion sur la pause méridienne.

Dans d'autres communes, le repas peut être livré en morceaux mais sera transformé sur place par les professionnels de l'ESMS.

Dans tous les cas, il semble important de pouvoir organiser des espaces de réflexion et de concertation autour de ces temps périscolaires.

8

La coopération entre les acteurs

La bonne coopération entre les différents acteurs, dans le respect de leurs missions respectives et de leur champ de responsabilité, est un vrai facteur de réussite du projet. Il est nécessaire que cela soit cadré par une convention exécutive, comme évoqué dans le chapitre 10. Pilotage.

Différents temps de concertation, d'échange et de partage sont à prévoir dans les emplois du temps des professionnels impliqués, afin que la communication et l'articulation entre les différents acteurs soient la plus fluide possible.

L'enseignant spécialisé

Il est nécessaire que l'enseignant ait des temps de réunion avec l'équipe médico-sociale et le chef de service de l'ESMS.

Afin de faciliter les échanges, un temps de « petites transmission du quotidien » ainsi que 30 minutes chaque semaine (afin de s'articuler autour des projets et objectifs de la semaine) sont prévus et balisés dans certaines UEEP.

Afin de créer une vraie dynamique d'école inclusive, l'enseignant participe également aux réunions pédagogiques de l'école (conseil des maîtres, conseil d'école, conseil de cycle) car il fait partie pleinement de l'équipe pédagogique de l'école, notamment sur tous les projets transversaux (avec intervenants, fêtes d'école, sorties..).

Des échanges réguliers entre le directeur de l'ESMS et le directeur d'école sont facilitants pour l'intégration de l'UE dans la vie de l'école.

Il est aussi important de prendre en considération la formation de l'enseignant. En effet, lorsqu'il n'est pas spécialisé et/ou ne connaît pas la culture médico-sociale, ce dernier peut avoir besoin d'un accompagnement pour affiner ses adaptations et propositions pédagogiques au plus près des besoins des élèves.

BONNES PRATIQUES ►

Plusieurs options pour accompagner l'enseignant dans le développement de ses compétences :

- lui proposer différentes ressources sur lesquelles il peut s'appuyer (professionnels de l'ESMS, autres collègues en poste sur d'autres établissements, centre ressources polyhandicap..) ;
- lui permettre de bénéficier de formations communes avec les professionnels de l'ESMS portées par l'ESMS ;
- l'intégrer à des formations proposées par l'Éducation nationale auprès des enseignants (tel que cela peut se faire sur deux jours en Franche-Comté pour les enseignants accueillant des enfants polyhandicapés). De plus, les enseignants non spécialisés qui enseignent dans des ESMS sont accompagnés par les conseillers pédagogiques ASH (jusqu'à trois visites conseils réglementaires).

Les professionnels du médico-social



Des temps de concertation et de réunion peuvent être programmés avec l'enseignant et le chef de service.

Il est essentiel que les missions des professionnels du médico-social soient bien définies afin d'éviter toute situation complexe, notamment par rapport aux différentes postures à adopter en classe.

BONNES PRATIQUES ►

- Dès la rentrée, présenter à l'ensemble des enseignants de l'école les fonctions et le rôle des professionnels du médico-social au sein de l'UE.

Place des soins, des temps de rééducation

Les rééducations peuvent avoir lieu à l'école, afin de faciliter les échanges avec l'enseignant, l'école, (ex : expertise de l'ergothérapeute, kinésithérapeute pour le suivi et le réglage du matériel : réglage des tables, sièges coques, surveillance du matériel, orthophoniste pour échanger sur les supports de communication, les repas, ...).

Il faut également penser et anticiper les besoins de soins et les différents protocoles (délégations éventuelles pour le Buccolam par exemple, protocoles d'urgence...).

Retour d'expérience

Le choix du temps des soins a été fait différemment selon les UEEP : les soins et rééducations se font en dehors du temps de classe pour certains. Dans d'autres UEEP, ils peuvent être fait en parallèle du temps de classe dans une salle annexe (il faudra veiller à ce que cela ne vienne pas perturber la dynamique classe). Enfin dans certaines UEEP, les enfants sont scolarisés le matin à l'école et retournent ensuite au sein de l'ESM pour leurs différents accompagnements.

Place des parents

L'accompagnement proposé par un ESMS doit répondre aux besoins et à la demande de l'enfant accompagné et de sa famille.

Aussi, le projet de scolarisation en UEEP est un choix proposé aux familles et à l'enfant et co-construit avec l'équipe de l'ESMS et l'Éducation nationale.

Le projet personnalisé de scolarisation définit quant à lui les modalités de déroulement de la scolarité et les actions pédagogiques, psychologiques, sociales, éducatives, médicales et paramédicales répondant aux **besoins particuliers de l'élève en situation de polyhandicap**.

Quelques principes clés de l'implication parentale :

- Considérer les parents comme des partenaires à part entière du projet éducatif et thérapeutique.
- Favoriser la co-construction des objectifs pédagogiques et des interventions.
- Créer un climat de confiance et de transparence pour renforcer leur engagement.
- Soutenir et accompagner les familles face aux défis qu'elles rencontrent.

Les parents sont invités à participer aux Équipes de Suivi de la Scolarisation (ESS) prévues par l'ERSEH (Enseignant Référent pour la Scolarisation des Élèves Handicapés). Au-delà de ces temps, le lien et les échanges réguliers entre l'enseignant et les parents favorisent le partage de connaissances des actions menées au quotidien. Cela permet également de faire des liens entre les apprentissages scolaires et les autres moments de vie de l'enfant (à la maison, avec les rééducateurs, au sein de l'ESMS...).

BONNES PRATIQUES ►

- Afin de favoriser les interactions avec la famille, les différents temps impliquant les parents doivent être envisagés dès le démarrage de la scolarisation en UEEP (qu'elle soit externalisée ou non).

9

La formation

Une formation initiale dans tout le groupe scolaire

Il convient de prévoir une formation initiale réunissant toute l'équipe de l'UEEP et les enseignants de l'école en amont du démarrage de l'UE.

En plus de transmettre des connaissances autour du polyhandicap, cette formation permet d'initier une vraie dynamique d'équipe au sein de l'école.

Elle permet également de lever un certain nombre d'appréhensions pour ensuite envisager des collaborations et d'éventuels projets communs.

La supervision

Une supervision peut également être proposée au sein de l'UEEP.

Elle permet :

- de travailler la convergence entre PPS et le PIA et donc de considérer un projet commun et fédérateur autour de l'enfant ;
- de préciser des adaptations nécessaires ;
- de prodiguer des conseils aux professionnels afin qu'ils puissent s'ajuster et éventuellement modifier leurs gestes professionnels.

10

Le pilotage

Une convention constitutive de l'UE (comprenant la partie externalisée)

Signée par l'Éducation Nationale (IA DASEN), l'association gestionnaire et l'ARS, elle permet notamment de fixer les responsabilités de chacun (directeur ESMS, directeur d'école / chef d'établissement, enseignant, coordonnateur pédagogique, professionnels de l'ESMS...). Elle doit être révisée une première fois deux ans après la signature initiale, puis tous les 3 ans.

Un comité de pilotage

Réunissant l'Éducation Nationale (IA DASEN), l'association gestionnaire et l'ARS, il permet de faire le point sur le fonctionnement de l'UE. Sans attendre les copils, toute difficulté ou problématique devra être évoquée et remontée afin d'envisager d'éventuels ajustements.

Une convention exécutive

Précise l'organisation entre l'établissement scolaire et l'établissement médico-social. Les conventions exécutives se font généralement tous les ans.

Une convention d'occupation des locaux

Signée entre l'association gestionnaire et la collectivité territoriale concernée. Les points engageants la mairie/la collectivité territoriale pourront y être mentionnés ou faire l'objet d'une autre convention concernant la demi-pension, les activités périscolaires, ou encore l'accès à certaines installations sportives.

[Cliquez ici pour accéder à des documents complémentaires](#)

